

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Date d'observation et effectifs			Total contacts
					20/12/18	17/01/19	06/02/19	
	Pie bavarde				6	1	2	9
	Pinson des arbres	PN		NA	25	99	63	187
	Pipit farlouse	PN		DD	1	5		6
	Pouillot véloce	PN		NA		1	1	2
	Roitelet à triple bandeau	PN		NA			2	2
	Roitelet huppé	PN		NA	2			2
	Rougegorge familial	PN		NA	3	6	6	15
	Sittelle torchepot	PN					1	1
	Tarier pâtre	PN		NA		3		3
	Troglodyte mignon	PN		NA		1		1
Péléciformes	Grande Aigrette	DO / PN	M, H >= 5	LC	1			1
	Héron cendré	PN		NA	1	2	4	7
	Héron garde-bœufs	PN		NA	8			8
Piciformes	Pic épeiche	PN		NA	1	2	2	5
	Pic vert	PN				1	3	4
Rallidés	Foulque macroule		M, H >= 280	NA			3	3
Suliformes	Grand Cormoran	PN		LC	8	1	3	12

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Date d'observation et effectifs			Total contacts
					20/12/18	17/01/19	06/02/19	
					Total			1500

Espèce patrimoniale

Statut réglementaire : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN – hivernants) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacée

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : H>x = Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire ou en hivernage régulier (0.1 % effectif national hivernant) ; H = Déterminant sur les sites de halte migratoire ou d'hivernage utilisés chaque année ; D = Dortoires utilisés chaque année

Plusieurs espèces d'oiseaux d'eau ont été contactées sur la zone d'étude. Cela s'explique par la présence au sein de l'AEI de plusieurs masses d'eau (étangs et mares), de tailles plus ou moins importantes, et par la proximité du Lac du Cébron.

La présence de plusieurs secteurs boisés et bocagers explique la détection d'espèces liées à ces habitats (Pigeon ramier, Grives, Merles, Mésanges, Pics, etc.).

Aucune des espèces potentiellement déterminante ZNIEFF n'a été contactée en effectif suffisant pour atteindre ou dépasser son seuil de détermination. Certaines parcelles de grandes cultures montrent un potentiel, du fait de leur taille, pour les rassemblements du Vanneau huppé, cependant, il semble que le Lac du Cébron à proximité joue un rôle « drainant » limitant ainsi les rassemblements à proximité.

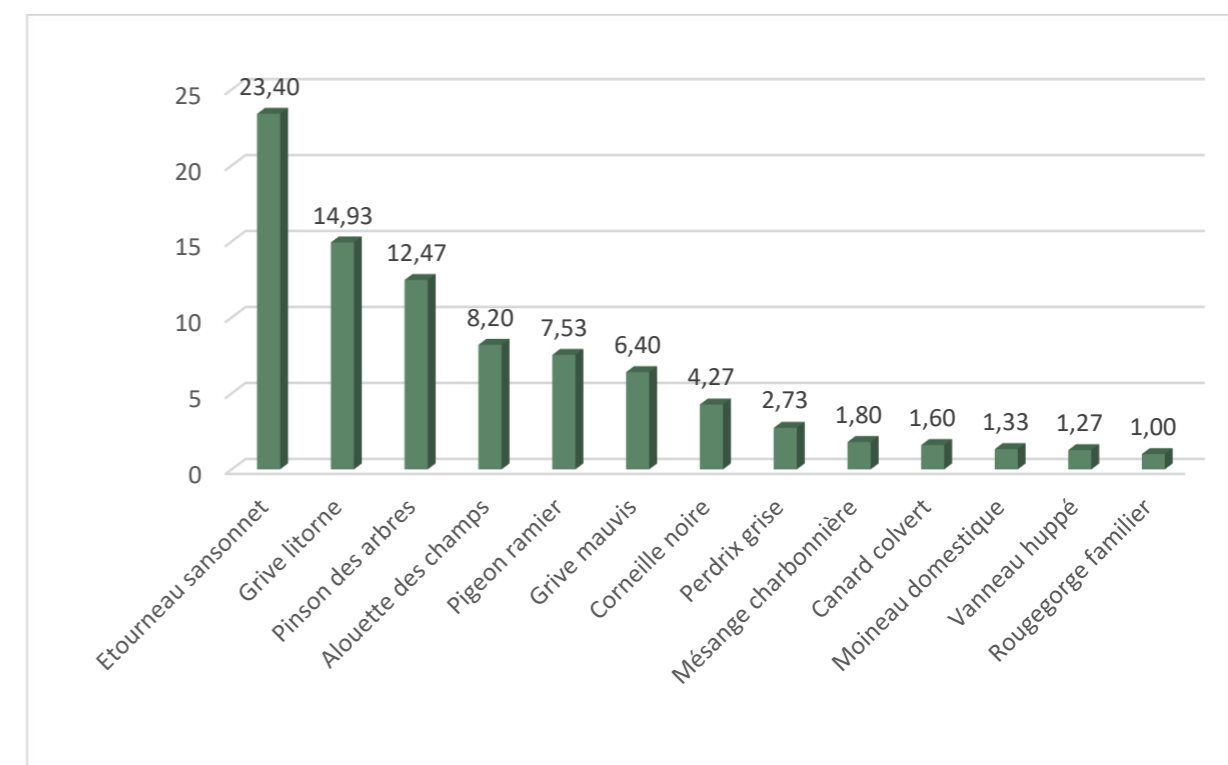


Figure 41 Proportion (%) des espèces les plus contactées en hiver



Photo 16 Bruant des roseaux mâle (NCA environnement, février 2019)

ESPECES PATRIMONIALES HIVERNANTES

Parmi les 50 espèces hivernantes, quatre sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » : le Busard Saint-Martin, le Faucon pèlerin, l'Alouette lulu et la Grande Aigrette.

Busard Saint-Martin :

Le Busard Saint-Martin, sédentaire ou migrateur partiel, est présent toute l'année dans la région. Il fréquente les milieux ouverts à semi-ouverts qui lui permettent de chasser. Le Busard Saint-Martin a été observé une fois en décembre 2018. Ce dernier était en recherche alimentaire au-dessus des cultures de l'AEI.

Alouette lulu :

L'Alouette lulu est une espèce migratrice partielle dont certaines populations sont sédentaires dans la région. Au regard des faibles effectifs contactés (max 4 individus), il s'agit ici vraisemblablement d'individus sédentaires, les migrants ayant tendance à former des groupes plus ou moins importants. Les inventaires estivaux permettront de corroborer ou non cette hypothèse.

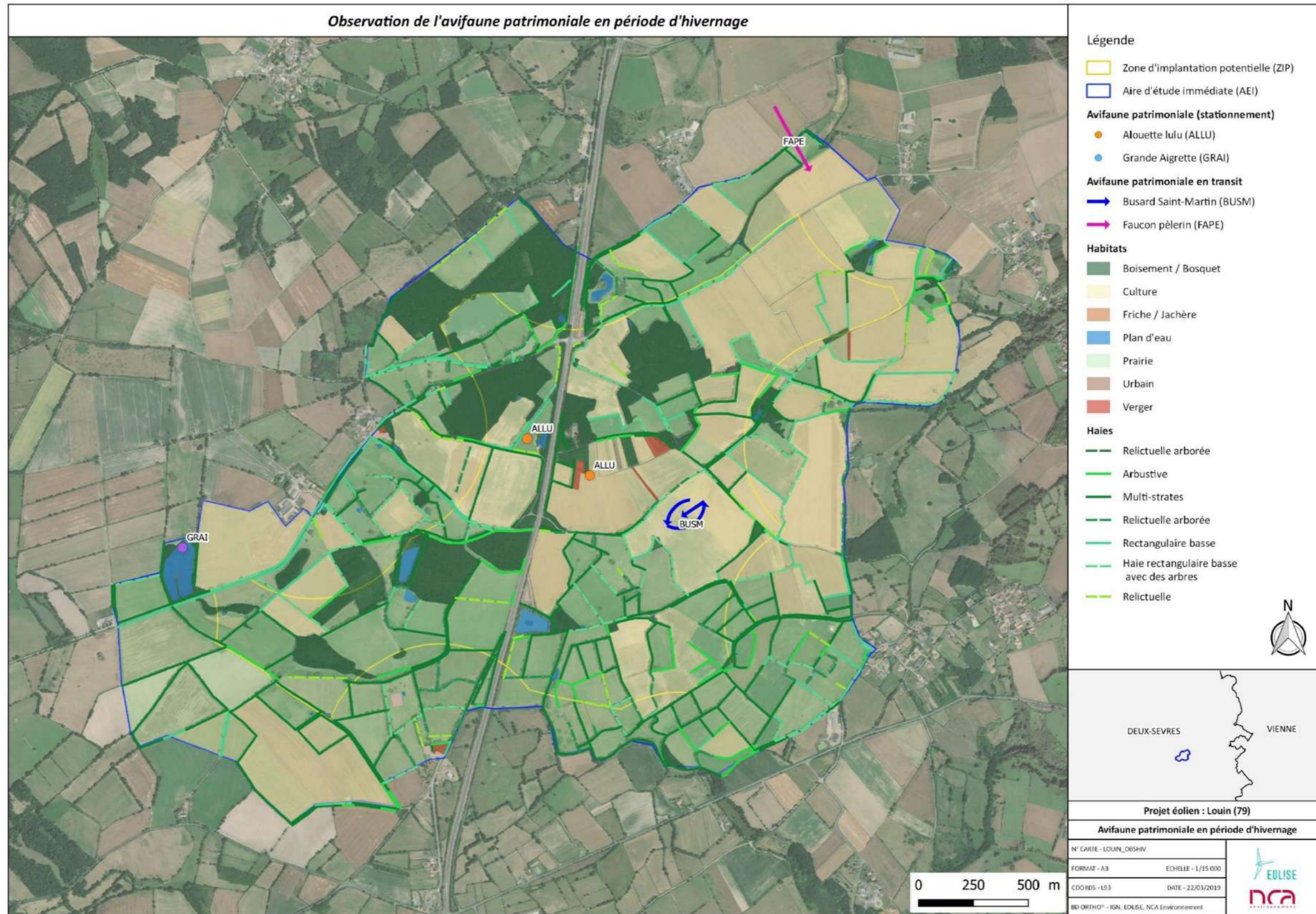
Faucon pèlerin :

En cette période, la concentration des proies dans les plaines attire l'espèce, la rendant plus facilement observable. En-dehors de cette période le Faucon pèlerin se cantonne autour de son site de nidification (falaises ou édifices hauts). Le Faucon pèlerin a été observé en décembre. L'individu était en transit. Actuellement, rien ne laisse présager une utilisation particulière de la zone d'étude.

Grande Aigrette :

La Grande Aigrette, encore très peu représentée en France en tant que nicheuse (nicheuse en Charente-Maritime depuis 2014), est retrouvée sur un territoire étendu en période inter-nuptiale. Avec un régime alimentaire très varié, elle fréquente les cours d'eau, prairies inondées, plans d'eau et plaines céréalières à la recherche de lombrics, micromammifères, grenouilles, reptiles, insectes, etc.
Une Grande Aigrette a été contactée au bord d'un étang.

La cartographie présentée en page suivante localise les observations de l'avifaune patrimoniale.



Carte 31 Observation de l'avifaune patrimoniale en période d'hivernage

SYNTHESE DE L'AVIFAUNE EN PERIODE HIVERNALE

En appliquant la méthodologie détaillée dans la partie IV. I. a – Etablissement de la patrimonialité, un enjeu « espèce » a été attribué à chaque taxon. L'effectif maximum d'individus observés au cours d'une prospection et l'enjeu de chaque espèce sont reportés dans le tableau suivant.

Concernant les espèces observées sur l'aire d'étude immédiate, seulement quatre présentent un enjeu au cours de la période hivernale.

Le Faucon pèlerin, le Busard Saint-Martin et l'Alouette lulu, inscrits à l'Annexe I de la DO, ne possèdent pas de statut de conservation particulier en tant qu'espèces « hivernantes » (non applicable). Leur classe de patrimonialité attribuée est donc de catégorie 3, un enjeu « espèce » modéré leur est donc attribué.

La Grande Aigrette également inscrite à l'Annexe I de la DO et classée espèce hivernante de « préoccupation mineure », obtient également une classe de patrimonialité de catégorie 3, avec un enjeu « espèce » modéré.

Les autres espèces observées ne sont pas considérées comme patrimoniales en période hivernale, aucun enjeu « espèce » ne leur a donc été attribué pour cette période.

Espèces non-observées au cours des inventaires mais connues sur l'aire d'étude rapprochée

Parmi les espèces mentionnées dans la bibliographie, il faut discerner deux groupes d'espèces. Celles qui vont passer en vol au-dessus de l'AEI pour prospecter les différents plans d'eau et celles qui vont fréquenter l'AEI en recherche alimentaire.

Ce sont les espèces strictement inféodées au milieu aquatique qui vont principalement passer au-dessus de l'AEI pour rallier le lac du Cebron ou au contraire prospecter d'autres plans d'eau. Bien que l'AEI possède un certain nombre de masses d'eau, ces dernières ne sont pas assez conséquentes pour accueillir des groupes suffisants pour être déterminant ZNIEFF.

Parmi les autres espèces (20), plusieurs rapaces connus sur l'aire d'étude rapprochée sont susceptibles de venir s'alimenter sur l'aire d'étude immédiate : le Busard des roseaux, le Milan royal et l'Elanion blanc. Le potentiel pour le Hibou des marais est plus limité, l'AEI étant très bocagère, toutefois certains secteurs plus ouverts peuvent être favorisés par l'espèce.

Les rassemblements de Pluviers dorés et Vanneaux huppés sont assez probables à l'échelle de l'AEI, notamment au nord-est avec une dominance de plaine ouverte.

Tout comme la Grande Aigrette, l'Aigrette garzette, la Cigogne blanche, le Héron pourpré peut venir s'alimenter en hiver sur l'AEI sur l'ensemble des prairies, cultures, et notamment autour des étangs et des mares.

Le Pic noir et le Pic mar peuvent fréquenter l'ensemble des boisements et haies bocagères de l'AEI.

L'Oedicnème criard, a de plus en plus tendance à rester hiverner dans la région et notamment dans les cultures où il va trouver des invertébrés après les travaux agricoles.

L'Alouette lulu va quant à elle hiverner dans les prairies entourées de haie de l'AEI.

Enfin le Martin-pêcheur va hiverner autour des étangs et des mares de l'AEI. Ce dernier va se déplacer au cours de l'hiver à la recherche de plan d'eau non gelé.

Tableau 56 Synthèse des enjeux des espèces observées en période hivernale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Effectif maximum	Enjeu « espèce »
Accipitriformes	Busard des roseaux	DO / PN	H > 10	NA	Biblio	Modéré
	Busard Saint-Martin	DO / PN	H	NA	1	Modéré
	Buse variable	PN		NA	3	
	Elanion blanc	DO / PN			Biblio	Modéré
	Milan royal	DO / PN		VU	Biblio	Très fort
Anseriformes	Canard colvert		M, H > = 300	LC	15	
Charadriiformes	Bécassine des marais			DD	6	
	Goéland cendré	PN	H>15	LC	Biblio	Faible
	Oedicnème criard	DO / PN	H	NA	Biblio	Modéré
	Pluvier doré	DO	H>35	LC	Biblio	Modéré
	Vanneau huppé		M, H > = 260	LC	19	
Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN		NA	Biblio	Modéré
Columbiformes	Pigeon ramier			LC	55	
	Tourterelle turque				2	
Coraciiformes	Martin-pêcheur d'Europe	DO / PN		NA	Biblio	Modéré
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN		NA	1	
	Faucon hobereau	PN			2	
	Faucon pèlerin	DO / PN		NA	1	Modéré
Galliformes	Faisan de Colchide				2	
	Perdrix grise				16	
	Perdrix rouge				8	
Passériformes	Accenteur mouchet	PN		NA	1	
	Alouette des champs			LC	115	
	Alouette lulu	DO / PN		NA	4	Modéré
	Bruant des roseaux	PN			10	
	Bruant proyer	PN			1	
	Bruant zizi	PN			5	
	Chardonneret élégant	PN		NA	1	
	Corneille noire			NA	34	
	Etourneau sansonnet			LC	305	
	Fauvette pitchou	DO / PN			Biblio	Modéré
	Geai des chênes			NA	6	
	Grimpereau des jardins	PN			2	
	Grive litorne			LC	150	
	Grive mauvis			LC	50	
	Grive musicienne			NA	3	
Linotte mélodieuse	PN		NA	11		

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Liste rouge France - Hivernant	Effectif maximum	Enjeu « espèce »
	Merle noir			NA	5	
	Mésange à longue queue	PN			1	
	Mésange bleue	PN			3	
	Mésange charbonnière	PN		NA	16	
	Moineau domestique	PN			10	
	Pie bavarde				6	
	Pinson des arbres	PN		NA	99	
	Pipit farlouse	PN		DD	5	
	Pouillot véloce	PN		NA	1	
	Roitelet à triple bandeau	PN		NA	2	
	Roitelet huppé	PN		NA	2	
	Rougegorge familier	PN		NA	6	
	Sittelle torchepot	PN			1	
	Tarier pâtre	PN		NA	3	
	Troglodyte mignon	PN		NA	1	
Péléciformes	Aigrette garzette	DO / PN		NA	Biblio	Modéré
	Grande Aigrette	DO / PN	M, H > = 5	LC	1	Modéré
	Héron cendré	PN		NA	4	
	Héron garde-bœufs	PN		NA	8	
	Héron pourpré	DO / PN	H		Biblio	Modéré
Piciformes	Pic épeiche	PN		NA	2	
	Pic mar	DO / PN			Biblio	Modéré
	Pic noir	DO / PN			Biblio	Modéré
	Pic vert	PN			3	
Rallidés	Foulque macroule		M, H > = 280	NA	3	
Strigiformes	Hibou des marais	DO / PN	D > 2	NA	Biblio	Modéré
Suliformes	Grand Cormoran	PN		LC	8	

Légende :

Statut de protection : PN : Espèces protégées au niveau national ; DO : Directive 2009/147/CE du 20 novembre 2009, dite Directive "Oiseaux", relative à la conservation des oiseaux sauvages (Annexe I)

Catégories de la Liste rouge nationale des espèces menacées (LRN - hivernant) : - : Donnée absente ; NA : Non applicable ; DD : Données insuffisantes ; LC : Préoccupation mineure

Espèces déterminantes ZNIEFF - Poitou-Charentes : M, H > = X : Déterminant uniquement sur les sites hébergeant plus d'un nombre spécifié d'individus en halte migratoire (M) ou en hivernage (H) régulier (0.1 % effectif national hivernant)

Un total de 1500 individus de 50 espèces a été contacté dans l'AEI

- 32 espèces protégées au niveau national ;
- 4 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » (Busard Saint-Martin, Faucon pèlerin, Alouette lulu et Grande Aigrette) ;
- 9 espèces hivernantes de « préoccupation mineure » (liste rouge nationale) : Canard colvert, Vanneau huppé, Pigeon ramier, Alouette des champs, Etourneau sansonnet, Grive litorne, Grive mauvis, Grande Aigrette et Grand Cormoran ;
- Quelques gros groupes de passereaux communs sont observés en alimentation dans les restes de céréales des cultures estivales précédentes ;
- Aucun gros rassemblement de Vanneau huppé ou de Pluvier doré n'a été constaté au sein de l'AEI.

La bibliographie permet d'ajouter 14 espèces patrimoniales susceptibles de fréquenter l'aire d'étude immédiate :

Au total 18 espèces présentent un enjeu sur l'ensemble de la période d'hivernage :

- 1 espèce représente un enjeu très fort : le Milan royal ;
- 16 espèces représentent un enjeu modéré ;
- 1 espèce représente un enjeu faible ;
- Aucune ne représente un enjeu très faible

II.2.2.3. PERIODE DE MIGRATION

SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE

De manière générale, la migration de l'avifaune est difficile à évaluer pour plusieurs raisons (Newton 2008⁴) :

- elle peut se faire à des hautes altitudes ne permettant pas la détection aux jumelles et à la longue-vue;
- elle se réalise la plupart du temps sur un large front (cependant certains axes peuvent être empruntés de manière préférentielle telles que les côtes ou les vallées fluviales);
- une grande partie des espèces migre de nuit.

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) mentionne **69 espèces patrimoniales** fréquentant l'aire d'étude éloignée (rayon de 20km) en période de migration. Parmi ces espèces, **61** fréquentent la zone de façon **régulière** et **9** de façon **rare**.

49 espèces sont **protégées** au niveau national et **46 espèces** sont **inscrites à l'Annexe I** de la Directive « Oiseaux ». Enfin, **8 espèces** présentent un **statut préoccupant** sur la **liste rouge nationale des oiseaux migrants** :

- 4 espèces classées « quasi-menacées »** : la Sarcelle d'été et le Combattant varié (migrateurs réguliers sur la zone), le Pluvier guignard et la Sterne caspienne (migrateurs rares)
- 3 espèces classées « vulnérables »** : la Barge à queue noire et le Courlis corlieu (migrateurs réguliers), la Cigogne noire (migrateur rare)
- 1 espèce classée « en danger »** d'extinction : le Bruant ortolan (migrateur rare).

Le tableau ci-dessous présente les espèces patrimoniales recensées sur l'AEI (tampon de 20 km autour de la ZIP) en période de migration, entre 2008 et 2011 par le GODS.

⁴ Newton, I. (2008). *The migration ecology of birds*. Academic press.

Tableau 57 Espèces patrimoniales mentionnées en période de migration dans l'aire d'étude éloignée (GODS, 2019)

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN Migrateurs (2011)	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation potentielle de l'AER	
Accipitriformes	Aigle botté	DO / PN		-	Rare	
	Balbusard pêcheur	DO / PN	LC	H	Régulier	
	Busard cendré	DO / PN	NA	-	Régulier	
	Busard des roseaux	DO / PN	NA	D > 10	Régulier	
	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA	D	Régulier	
	Circaète Jean-le-Blanc	DO / PN	NA	-	Régulier	
	Elanion blanc	DO / PN	NA	-	Rare	
	Milan noir	DO / PN	NA	-	Régulier	
	Milan royal	DO / PN	NA	-	Régulier	
	Anseriformes	Bernache nonnette	DO / PN	NA	H	Régulier
		Canard chipeau	-	NA	H > 35	Régulier
Canard colvert		-	NA	H > 300	Régulier	
Canard pilet		-	NA	H > 15	Régulier	
Canard siffleur		-	NA	H > 50	Régulier	
Canard souchet		-	NA	H > 35	Régulier	
Fuligule milouin		-	NA	H > 80	Régulier	
Fuligule morillon		-		H > 40	Rare	
Oie cendrée		-	NA	H > 20	Régulier	
Sarcelle d'été		-	NT	H	Régulier	
Sarcelle d'hiver		-	NA	H > 125	Régulier	
Tadorne de Belon	PN		H > 60	Régulier		
Caprimulgiformes	Engoulevent d'Europe	DO / PN	NA	-	Régulier	
Charadriiformes	Avocette élégante	DO / PN	NA	H > 20	Régulier	
	Barge à queue noire	-	VU	H > 25	Régulier	
	Bécasseau variable	PN	NA	H > 310	Régulier	
	Chevalier aboyeur	-	LC	H	Régulier	
	Chevalier arlequin	-	DD	H	Régulier	
	Chevalier gambette	-	LC	H > 60	Régulier	
	Chevalier Sylvain	DO / PN	LC	-	Régulier	
	Combattant varié	DO	NT	H	Régulier	
	Courlis cendré	-	NA	H > 35	Régulier	
	Courlis corlieu	-	VU	H > 50	Régulier	
	Echasse blanche	DO / PN		H > 50	Rare	
	Foulque macroule	-	NA	H > 280	Régulier	
	Goéland cendré	PN		H > 15	Régulier	
	Grand Gravelot	PN	NA	H > 15	Régulier	
	Guifette moustac	DO / PN	NA	H > 5	Régulier	
	Guifette noire	DO / PN	DD	H > 5	Régulier	
	Mouette mélanocéphale	DO / PN	NA	H > 5	Régulier	
	Mouette pygmée	DO / PN	NA	H > 5	Régulier	
	Oedicnème criard	DO / PN	NA	H et R	Régulier	

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN Migrateurs (2011)	ZNIEFF - Poitou-Charentes	Fréquentation potentielle de l'AER
	Pluvier doré	DO		H > 35	Régulier
	Pluvier guignard	DO / PN	NT	H	Régulier
	Sterne caspienne	DO / PN	NT	-	Régulier
	Sterne caugek	DO / PN	LC	-	Régulier
	Sterne hansel	DO / PN	NA	-	Régulier
	Sterne naine	DO / PN	LC	-	Régulier
	Sterne pierregarin	DO / PN	LC	-	Régulier
	Vanneau huppé	-	NA	H > 260	Régulier
	Ciconiiformes	Cigogne blanche	DO / PN	NA	-
Cigogne noire		DO / PN	VU	H	Régulier
Spatule blanche		DO / PN	NA	H	Régulier
Coraciiformes	Martin-pêcheur	DO / PN		-	Régulier
Falconiformes	Faucon émerillon	DO / PN	NA	-	Régulier
	Faucon pèlerin	DO / PN	NA	-	Régulier
Gruiformes	Grue cendrée	DO / PN	NA	H > 70	Régulier
Otidiformes	Outarde canepetière	DO / PN		H	Rare
Passériformes	Alouette lulu	DO / PN		-	Régulier
	Bruant ortolan	DO / PN	EN	-	Rare
	Fauvette pitchou	DO / PN		-	Rare
	Gorgebleue à miroir	DO / PN	NA	-	Régulier
	Pie-grièche écorcheur	DO / PN	NA	-	Régulier
	Pipit rousseline	DO / PN	NA	-	Rare
Pélécaniformes	Aigrette garzette	DO / PN		-	Régulier
	Grande Aigrette	DO / PN		H > 5	Régulier
	Héron pourpré	DO / PN		H	Régulier
Piciformes	Pic mar	DO / PN		-	Régulier
	Pic noir	DO / PN		-	Régulier
Podicipediformes	Grèbe à cou noir	PN		H > 10	Régulier

Le GODS mentionne la présence sur et autour de la ZIP d'un des plus importants couloirs de migration du département. Délimité par la D938 à l'ouest et la vallée du Thouet à l'est et bien orienté dans le sens nord/sud, il est fréquenté par un grand nombre de migrants qui effectuent des haltes sur le lac du Cébron. Ce couloir est particulièrement actif :

- en période de migration pré-nuptiale : à partir de la fin du mois de janvier avec les oies et les grues jusqu'à la fin du mois de mai avec les derniers limicoles
- en période de migration post-nuptiale : à partir de la fin du mois de juillet pour de nombreux limicoles jusqu'à la fin du mois de novembre avec un passage d'oies et de grues.

Pour de nombreuses espèces, les transits peuvent s'effectuer de jour comme de nuit et notamment par conditions météorologiques défavorables.

Comme en hiver, le lac du Cébron représente donc un attrait majeur pour les espèces migratrices. Situé à moins de 2km de la ZIP, il constitue, à l'échelle du département des Deux-Sèvres, un lieu de halte migratoire important et régulier pour de nombreuses espèces d'oiseaux, qui transitent alors au-dessus de l'AEE.

Anatidés : En migration, 11 espèces patrimoniales d'anatidés fréquentent régulièrement l'AEE. On note en particulier les effectifs importants connus d'**Oie cendrée** (plusieurs centaines tous les ans) et de **Sarcelle d'hiver** (jusqu'à 500 tous les ans). Ces effectifs dépassent les seuils de déterminance ZNIEFF pour ces deux espèces, qui viennent s'ajouter, *a minima*, à la **Sarcelle d'été** et au Canard colvert en tant qu'espèces déterminantes pour la création d'une ZNIEFF.

Ardéidés : L'**Aigrette garzette**, la **Grande Aigrette** et le **Héron pourpré** sont également des migrateurs patrimoniaux réguliers sur l'AEE. Ils y sont observés au niveau du Cébron, mais aussi des plans d'eau ou des parcelles agricoles (recherche alimentaire) de l'AEE.

Ciconidés : La **Cigogne blanche** et la **Cigogne noire** sont des migrateurs patrimoniaux réguliers pour la zone d'étude. La seconde, rare en Deux-Sèvres et classée « vulnérable » sur la LRN des oiseaux migrateurs, est tout de même observée tous les ans dans l'AEE.

La **Spatule blanche** est également observée tous les ans en migration dans l'AEE, essentiellement au niveau du Cébron.

Rapaces : 9 espèces patrimoniales de rapaces fréquentent régulièrement l'AEE en période de migration.

Le **Balbusard pêcheur** est essentiellement observé au niveau du lac du Cébron.

Le **Circaète-Jean-le-Blanc** fréquente, durant cette période, principalement le bocage et les abords du lac du Cébron pour l'alimentation et le repos.

Les **Faucons émerillon et pèlerin** fréquentent également les alentours du lac du Cébron, attirés par la richesse en oiseaux / passereaux dont ils se nourrissent. Ils sont observés chaque année dans l'AEE et l'AER en période de migration.

De nombreux **Busards cendrés et Saint-Martin** fréquentent l'AEE et l'AER en période de migration. Ils utilisent principalement les parcelles ouvertes pour la recherche alimentaire. De nombreux **Busards des roseaux** migrateurs sont également observés chaque année sur l'AER, principalement aux abords du lac du Cébron.

Enfin, les **Milans noir et royal** sont également des migrateurs fréquemment détectés sur l'AEE et l'AER.

Grues cendrées : Bien que situé relativement à l'ouest du couloir principal de migration des **Grues cendrées**, l'espèce est observée annuellement sur l'AEE. De nombreuses observations sont connues au niveau du lac du Cébron, qui lui sert de site de halte migratoire.

Limicoles : 13 espèces patrimoniales de limicoles sont observées régulièrement en période de migration sur l'AEE. Cette grande richesse spécifique est liée à la forte attractivité des milieux qu'ils sont susceptibles de fréquenter dans l'AEE (nombreux plans d'eau et mares) et, pour une partie, surtout à la présence du lac du Cébron.

On compte 7 espèces patrimoniales de **bécasseaux**, observées plus ou moins fréquemment sur le site (lac du Cébron essentiellement) et 6 espèces de **Chevaliers**, dont 4 patrimoniales, fréquemment observées sur l'ensemble des plans d'eau de l'AEE.

Des individus isolés ou des groupes (jusqu'à 66 individus) de **Barge à queue noire** sont observés tous les ans sur le lac du Cébron. Cette espèce très menacée est classée « vulnérable » sur la liste rouge nationale des oiseaux migrateurs. Les **Courlis corlieu et cendré** sont également observés tous les ans, essentiellement sur le lac du Cébron.

Parmi les limicoles, certains se répartissent de façon plus homogène dans l'ensemble de l'AEE.

Le **Combattant varié**, migrateur annuel, est moins strictement lié au Cébron. Ses observations se répartissent plus largement sur l'AEE, où il affectionne particulièrement les berges des plans d'eau et parfois les parcelles agricoles inondées.

Comme en hiver, des rassemblements importants de **Pluvier doré** et de **Vanneau huppé** sont observés tous les ans sur l'ensemble de l'AEE en période de migration. Les groupes en halte migratoire peuvent atteindre plusieurs milliers pour ces deux espèces, dépassant largement les seuils de déterminance ZNIEFF. Ceux-ci effectuent alors des traversées quotidiennes entre le lac du Cébron et les plaines agricoles de l'aire d'étude (et de la ZPS Plaine d'Oiron-Thénezy).

Des rassemblements pré et postnuptiaux d'**Œdicnème criard** sont également observés régulièrement au sein de l'AEE. Le GODS indique que la ZIP se situe au cœur d'une zone regroupant les plus grands rassemblements du département des Deux-Sèvres. Ceux-ci accueillent près de la moitié des effectifs départementaux d'œdicnèmes à cette période. Le rassemblement important le plus proche se situe au sud de la ZIP, près du lac du Cébron. Il accueille entre 100 et 150

individus chaque automne. Des rassemblements atteignant 500 individus sont également renseignés plus au nord. Cette espèce effectue la majorité de ses déplacements de nuit, entre les rassemblements et les zones d'alimentation. Ces rassemblements se localisent essentiellement au niveau des zones de plaines cultivées mais également du bocage, dans des parcelles au couvert ras.

Le **Pluvier guignard**, bien que présent en moins grands effectifs, a été contacté tous les ans depuis 2008 à l'exception d'une année. Les observations se concentrent dans la plaine cultivée de la ZPS Plaine d'Oiron-Thénezy.

Laridés : 5 espèces de goéland et 3 espèces de mouette fréquentent régulièrement la zone en migration. Parmi elle, 3 sont patrimoniales : le **Goéland cendré**, les **Mouettes mélanocéphale et pygmée**.

Comme en hiver, une partie de ces espèces est très liée à la présence d'un site d'enfouissement de déchets situé sur la commune d'Amailloux, au sud-ouest de la ZIP. **Goélands brun, argenté, leucophée et Mouette rieuse** constituent alors une proportion importante du flux aérien de la zone en période internuptiale. Des transits réguliers sont mentionnés, à l'échelle de l'AEE, entre les étangs piscicoles et sites d'élevage industriel, et, à une échelle plus large, entre le site d'Amailloux, celui situé sur la commune de Foussais-Pavré, en Vendée, le dortoir de Cholet en Maine-et-Loire, le dortoir de l'étang de la Madoire (Bressuire) et le reposoir et dortoir du lac du Cébron.

Les **Guifettes moustac et noire**, la **Sterne naine** et la **Sterne pierregarin** sont des migratrices observées tous les ans, essentiellement au niveau du lac du Cébron. Pour les deux premières, le lac constitue un lieu de passage quasi obligatoire pour les individus effectuant des déplacements entre les deux principales zones de reproduction en France : la Brière et la Brenne.

Les **Sternes caugek, hansel et caspienne**, plus rares en Deux-Sèvres sont vues régulièrement en halte migratoire sur le Cébron.

Picidés : 6 espèces de Picidés sont présentes tous les ans sur la zone dont 2 patrimoniales en période de migration : le **Pic mar** et le **Pic noir**.

Outarde canepetière : En période de migration, les rassemblements postnuptiaux d'Outarde canepetière se situent dans l'AEE mais relativement éloignés de la ZIP, au niveau de la ZPS Plaines d'Oiron-Thénezy.

Passereaux : 3 espèces patrimoniales de passereaux sont contactées régulièrement sur l'AEE :

L'**Alouette lulu** est inféodée au réseau de prairies et de haies qu'offre le bocage.

La **Gorgebleue à miroir** peut être observée en halte migratoire dans les zones humides de la zone comme le lac du Cébron.

La **Pie-grièche écorcheur** fréquente les milieux bocagers ouverts ou semi-bocagers.

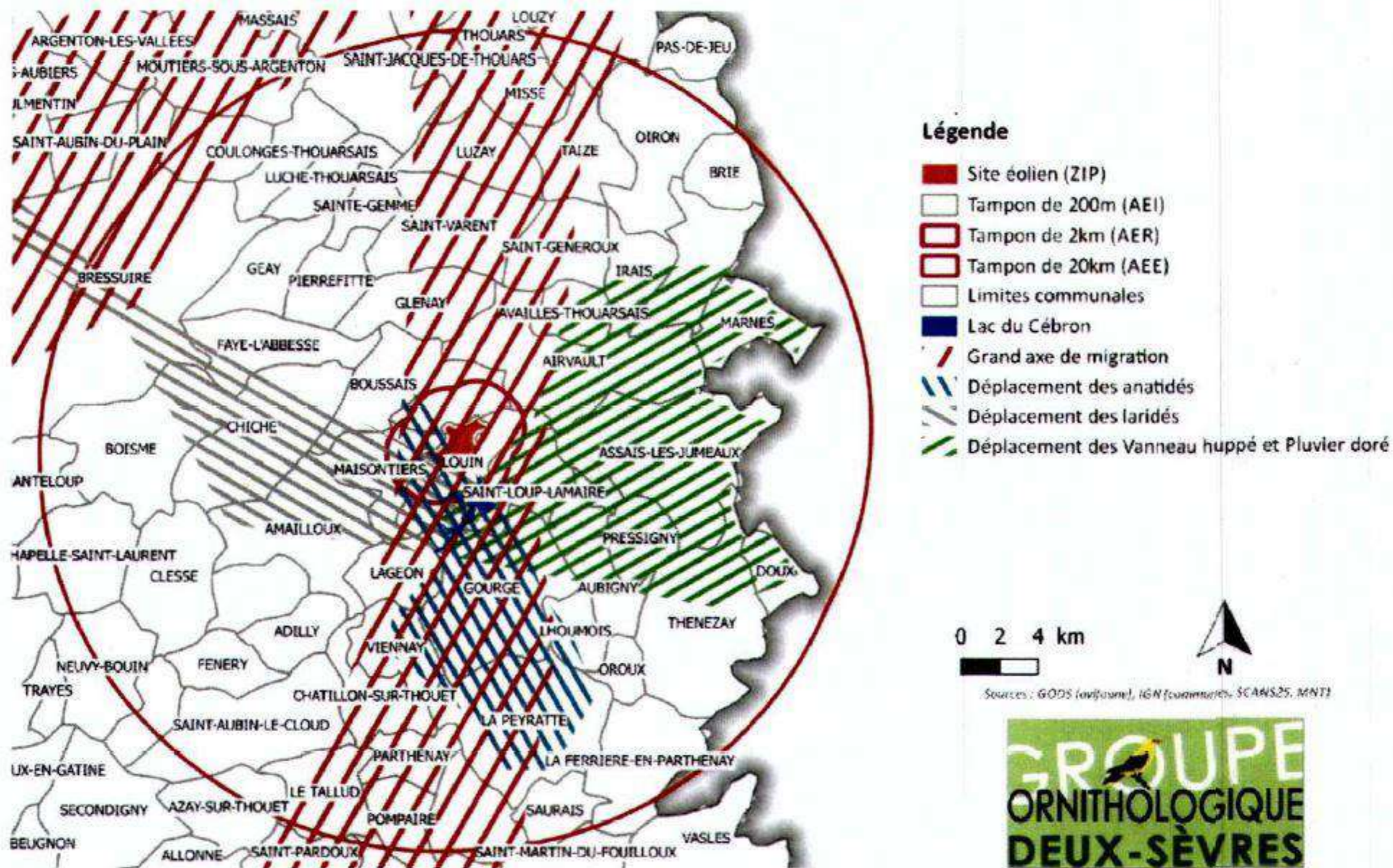
Le **Bruant ortolan**, migrateur rare en Deux-Sèvres et classé « en danger » d'extinction sur la LRN des oiseaux migrateurs, est observé chaque année dans la ZPS Plaine d'Oiron-Thénezy.

Bilan :

En période de migration, les enjeux sont liés à la présence d'un axe migratoire identifié avec un site de halte migratoire majeur : le lac du Cébron. Le Cébron constitue le site de halte le plus important des Deux-Sèvres et accueille la quasi-totalité des espèces migratrices observées dans le département, des espèces communes ou en grand nombre, aux espèces les plus rares ou en petit nombre. Le lac draine donc de nombreuses espèces au sud et au-dessus de l'AEI, du fait de son rôle majeur dans la migration des oiseaux.

Les enjeux les plus forts identifiés par le GODS concernent les espèces suivantes : l'Oie cendrée, la Grue cendrée, le Grèbe à cou noir, les Cigognes noire et blanche, la Spatule blanche, le Balbusard pêcheur, le Circaète Jean-le-Blanc, les Busards cendré, Saint-Martin et des roseaux, les Faucons hobereau, pèlerin et émerillon, l'Œdicnème criard, la Barge à queue noire, le Courlis cendré, le Combattant varié, le Vanneau huppé, le Pluvier doré, la Mouette rieuse, les Guifettes moustac et noire, le Martinet noir, le Pipit farlouse, les Gobemouches gris et noir, la Locustelle tachetée, le Phragmite des joncs, la Rousserolle effarvate, le Roitelet à triple bandeau, le Bouvreuil pivoine et les Bruants jaune et des roseaux. Il mentionne de plus que « *le site accueille régulièrement des espèces plus rares dont les statuts de conservation sont défavorables, comme le Plongeon imbrin, le Crabier chevelu, le Rôle des genêts, le Milan royal, le Bécasseau cocorli, la Sterne hansel, la Fauvette pitchou et la Pie-grièche à tête rousse* ».

Axes de déplacements des oiseaux autour du lac du Cébron



Carte 32 Axe de déplacement des oiseaux autour du Lac du Cébron

MIGRATION PRENUPTIALE

RESULTATS GLOBAUX DES ESPECES OBSERVEES EN PERIODE PRENUPTIALE

La migration prénuptiale représente les déplacements entre le lieu d'hivernage et le lieu de nidification. L'élément déclencheur de cette migration est la remontée des températures et la stabilisation de la pluviométrie nécessaire à une bonne incubation des œufs. Mais surtout le retour des insectes et végétaux qui sortent de leur « dormance » hivernale, principale source de nourriture pour l'avifaune, et nécessaire pour optimiser au maximum la reproduction.

Ce phénomène migratoire s'étend de début/mi-février à mi-mai, avec un pic migratoire de début mars à mi-avril. La période d'inventaire de la migration prénuptiale sur le site de Louin s'est déroulée entre le 26 février et le 3 avril 2019, avec 4 passages. En complément des passages spécifiques à la migration prénuptiale, des données de terrain ont été renseignées lors d'autres prospections notamment pendant des inventaires Chiroptères, amphibiens ou de l'avifaune nicheuse. Pour rappel, à partir de mi-mars, la distinction entre les individus nicheurs et migrants est faite essentiellement par l'observation du comportement et la période de passage connue des différentes espèces – pour exemple, les Alouettes des champs et les Etourneaux sansonnets commencent à nicher dès mars, tandis que d'autres espèces plus tardives ne sont pas encore arrivées sur le territoire.

Un total de **75** espèces a été observé durant cette période, représentant **1577** individus. La majorité des espèces est sédentaire sur le territoire, d'autres peuvent être considérées comme migratrices : de passage au-dessus de l'AEI, en halte migratoire sur l'AEI, ou arrivées de migration en préparation d'une éventuelle nidification. **57** des espèces notées en migration sont protégées au niveau national, et **6** inscrites à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Tableau 58 Résultats du suivi en période prénuptiale

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observation et effectifs cumulés					Total
					2019					
					1er passage 26-févr	2e passage 05-mars	3e passage 20-mars	4e passage 03-avr	Observations supplémentaires	
Accipitriformes	Busard Saint-Martin	DO / PN	NA	D					1 le 29/04	1
	Buse variable	PN	NA		2	7	8	3		20
	Milan noir	DO / PN	NA				1	8	1 le 22/03 et 1 le 30/03	11
Anseriformes	Canard colvert		NA	H > 300 ind.	15	13	2	6		36
	Oie cendrée		NA	H > 20 ind.			8			8
Charadriiformes	Bécassine des marais		NA		6			6		12
	Chevalier culblanc	PN	LC						2 le 1/03	2
	Goéland brun	PN	NA						1 le 1/03	1
	Mouette rieuse	PN	NA					58		58
Columbiformes	Œdicnème criard	DO / PN	NA				1	4		5
	Pigeon ramier		NA		6	7	2	14		29
Cuculiformes	Tourterelle des bois		NA						4 le 29/04	4
	Coucou gris	PN	DD					1		1
Falconiformes	Faucon crécerelle	PN	NA		1	3	3	2	9 le 29/04	9
Galliformes	Faisan de Colchide		-				1	2	4	7
	Perdrix grise		-		15			2		17
	Perdrix rouge		-				1			1
Gruiformes	Foulque macroule	PN	NA	H > 280 ind.	3	15		6		24
	Gallinule poule-d'eau		NA				3			3
Passériformes	Accenteur mouchet	PN	-		1					1
	Alouette des champs		NA		6	8	11	10		35
	Alouette lulu	DO / PN	-				1	2		3
	Bergeronnette grise	PN	-				3	1	6	10
	Bergeronnette printanière	PN	DD						1 le 29/04	1
	Bouscarle de Cetti	PN	-						1 le 22/03	1
	Bruant des roseaux	PN	NA			10				10

Ordre	Nom commun	Statut réglementaire	LRN - de passage	ZNIEFF - Deux-Sèvres (79)	Dates d'observation et effectifs cumulés					Total
					2019					
					1er passage 26-févr	2e passage 05-mars	3e passage 20-mars	4e passage 03-avr	Observations supplémentaires	
	Bruant jaune	PN	NA						1 le 29/04	1
	Bruant proyer	PN	-		1					1
	Bruant zizi	PN	-		4	3		2		9
	Chardonneret élégant	PN	NA				3	2		5
	Choucas des tours	PN	-						50 le 22/03	50
	Corneille noire		-		34	12	1	9		56
	Etourneau sansonnet		-		305	2	1	68		376
	Fauvette à tête noire	PN	NA				7	20		27
	Fauvette grisette	PN	DD						9 le 29/04	9
	Geai des chênes		-		1	2	1	2		6
	Grimpereau des jardins	PN	-			2	3			5
	Grive litorne		-		150			5		155
	Grive mauvis		NA		50	22				72
	Grive musicienne		NA		3	1	1	2		7
	Hirondelle de fenêtre	PN	DD						1 le 10/04	1
	Hirondelle rustique	PN	DD						13 le 29/04	13
	Huppe fasciée	PN	-						1 le 29/04	1
	Hypolaïs polyglotte	PN	NA						4 le 29/04	4
	Linotte mélodieuse	PN	NA		11	1	3	5		20
	Loriot d'Europe	PN	NA						2 le 29/04	2
	Merle noir		NA		4	11	4	4		23
	Mésange à longue queue	PN	NA			2	4	2		8
	Mésange bleue	PN	NA		3	5	4	2		14
	Mésange charbonnière	PN	NA		16	72	5	3		96
	Moineau domestique	PN	NA		10	3				13
	Pie bavarde		-		2	4	2	6		14
	Pinson des arbres	PN	NA		63	45	33	19		160
	Pipit des arbres	PN	DD					1		1
	Pipit farlouse	PN	NA				10			10
	Pouillot véloce	PN	NA		1	16	6	8		31
	Roitelet à triple bandeau	PN	NA		2	2				4
	Rossignol philomèle	PN	NA				2			2
	Rougegorge familier	PN	NA		6	9	4	3		22
	Rougequeue noir	PN	NA					1		1
	Sittelle torchepot	PN	-		1	1	1			3
	Tarier des prés	PN	DD						2 le 29/04	2
	Tarier pâtre	PN	NA			1				1
	Traquet motteux	PN	DD				1			1
	Troglodyte mignon	PN	-			1	3	3		7
Péléciformes	Cigogne noire	DO / PN	VU	H					1 le 30/03	1